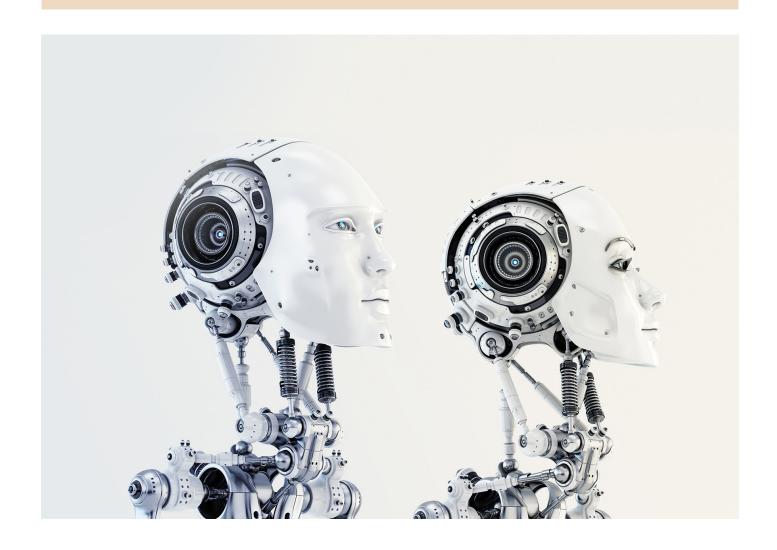
CABINET D'AVOCATS



DERRIENNIC ASSOCIÉS



OFFRE DE SERVICES

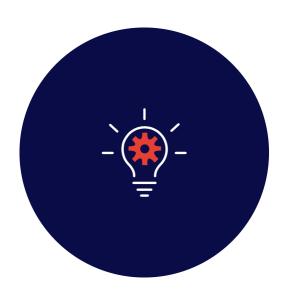


CRÉATIF

Derriennic Associés a bâti son succès sur la capacité de ses équipes à innover. Face aux problématiques soulevées par les nouvelles technologies, le cabinet combine une haute technicité juridique à une grande créativité afin de mettre en place des solutions nouvelles et vous donner une longueur d'avance.

PRAGMATIQUE

La diversité de compétences et d'expériences des avocats du cabinet permet de vous offrir une prise en charge globale de l'ensemble de vos problématiques juridiques. Derriennic Associés s'appuie sur sa culture des nouvelles technologies pour élaborer des stratégies innovantes, et optimiser vos pratiques.





ENGAGÉ

La cohésion des équipes de Derriennic Associés est fondée sur des valeurs communes fortes. Qu'il s'agisse de grands comptes ou d'opérateurs économiques plus modestes, le cabinet offre à chacun de nos clients les réponses les mieux adaptées, en nouant des relations pérennes basées sur un engagement constant et une veille permanente.

SOMMAIRE

LE CABINET	4
UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE	5
UNE EXPERTISE RECONNUE	5
UNE ÉQUIPE À TAILLE HUMAINE	7
UN RÉSEAU INTERNATIONNAL	7
NOS OFFRES DE SERVICES	13
DROIT DE L'INFORMATIQUE	14
DROIT DES DONNEES PERSONNELLES / RGPD	19
DROIT DU DIGITAL	22
CYBERSECURITE	25
CONTRACT MANAGEMENT	27
DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE	29
DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	35
SECRET DES AFFAIRES	37
ASSURANCE ET RISQUES TECHNOLOGIQUES OU TECHNIQUES	39
DROIT DES AFFAIRES – CONCURRENCE – DISTRIBUTION	42
DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER	46
DROIT DES SOCIETES – CORPORATE / FUSION – ACQUISITION	50
PROCEDURE COLLECTIVE	53
DROIT SOCIAL	55
COMPLIANCE	57
DROIT PÉNAL DES AFFAIRES	60







Acteur de référence dans les technologies de l'information et de la communication et plus généralement des droits de propriété intellectuelle, depuis plus de trente ans, Derriennic Associés a été l'un des premiers cabinets d'avocats, par le biais de son fondateur, à s'intéresser à cette matière et à développer une expertise reconnue par l'ensemble des professionnels du marché depuis la fin des années 1970. Derriennic Associés s'est, également, au fil des années et de l'intégration de nouveaux avocats, intéressé à l'ensemble des matières juridiques intéressant les entreprises.





Derriennic Associés est un acteur incontournable en droit des technologies nouvelles. Présent en tête de classement dans de nombreux référencements, Derriennic Associés a remporté en 2019 le Trophée d'or en droit de l'informatique, de l'internet et des données personnelles.





Leading Firm 2020

Dans la catégorie technologies de l'information et internet, le cabinet gagne une place et se positionne dorénavant dans la première catégorie (Tier 1).

François-Pierre Lani fait son entrée dans le classement individuel Leading Individuals.

Alexandre Fievée fait son entrée dans le classement individuel **Next Generation Partners**.

Le cabinet fait son entrée dans le classement **Data Privacy and Data Protection**, dans la catégorie **Tier 2**.



Une équipe à taille humaine

Fort de cette expérience, Derriennic Associés regroupe des avocats et d'anciens juristes d'entreprises qui parlent le même langage que leurs clients, connaissent leurs problématiques et ont à cœur de défendre leurs intérêts avec pragmatisme et pugnacité.

Tous bénéficient d'une formation juridique spécialisée à laquelle se sont agrégées des compétences spécifiques dans le domaine du conseil et du contentieux, afin de répondre aux besoins toujours plus étendus de ses clients.

Trois de ces associés ont une expérience de plus de vingt années dans le droit de la propriété intellectuelle et, ce que l'on appelait le « droit de l'informatique », aujourd'hui soumis à de nouveaux enjeux à l'ère de la digitalisation.

Derriennic Associés reste à taille humaine, ce qui favorise la communication tant interne qu'externe et assure une réelle proximité des avocats avec les clients du cabinet.

Derriennic Associes compte actuellement 24 avocats/juriste (7 associés, 1 counsel, 16 collaborateurs)



Derriennic Associés est également membre d'un groupement international d'intérêt économique (GEIE Cyrus Ross International), qui regroupe des cabinets d'avocats de diverses nationalités, principalement au sein de l'Union européenne (mais pas uniquement), ce qui lui permet de disposer de spécialistes au niveau international et de réflexions transverses pour mieux appréhender/traiter les dossiers confiés (http://www.cyrusross.com).

LES ASSOCIÉS





Georges JENSELME

Homme de combat, Georges JENSELME œuvre, depuis son inscription au barreau de Paris en 1991, dans les contentieux d'envergure, dans le monde de l'IT, de l'assurance et de la santé.

Il intervient fréquemment en qualité de formateur et de conférencier dans le domaine des technologies émergentes.

Formé à la médiation et à la conciliation, il dispose par ailleurs d'une riche expérience en matière de règlement amiable des litiges.

Avant d'être inscrit au barreau de Paris, il avait accompagné pendant plusieurs années le lancement de la télématique en France.

Il est titulaire de plusieurs Master en droit, sciences politiques et philosophie.

François-Pierre LANI

François-Pierre LANI est un spécialiste reconnu en droit de l'informatique et des technologies nouvelles. Il apporte personnellement toute son expérience et son savoir-faire dans les dossiers les plus complexes du domaine des nouvelles technologies.

François-Pierre LANI a été pendant plus de dix ans juriste et directeur juridique au sein de différentes directions juridiques dont celles d'acteurs majeurs tels qu'AXA, SLIGOS (ATOS) et le groupe ELF AQUITAINE. Son expérience au sein d'entreprises importantes, ainsi que ses dernières fonctions de « business development manager » pendant 3 ans sont un véritable atout pour l'accompagnement des dirigeants dans leurs différentes décisions, leurs opérations de fusions/acquisitions mais également dans leur déroulement de leur propre carrière.

François-Pierre LANI a été chargé de cours de technique contractuelle pour le Mastère II Droit des créations numériques à l'Université Paris XI.





Pierre-Yves MARGNOUX

Pierre-Yves MARGNOUX rejoint Derriennic Associés en 1993, dont il devient associé en 2001.

Avant cela, il passe par le service juridique d'une grande ESN européenne.

Fort d'une riche expérience dans le domaine des nouvelles technologies, il accompagne de nombreuses sociétés dans leurs projets de transformation digitale.

Ses domaines de prédilection sont le contentieux IT, ainsi que la négociation de contrats informatiques complexes.

Pierre-Yves MARGNOUX est titulaire d'un Master 2 en droit des affaires.

Bruno **DUCOULOMBIER**

Bruno DUCOULOMBIER a été admis au barreau de Paris en 1981. Il est titulaire d'une maitrise de droit des affaires et de droit européen (Université Paris II – panthéon Assas)

Fort d'une expérience de plus de trente-cinq ans en conseil et contentieux acquise dans des cabinets français, américains et anglais, il intervient pour une clientèle de grands groupes et de PMV innovantes.

Bruno fait partie de la liste « Best Lawyers in France » établie annuellement par le journal les Echos, dans la catégorie Technologie et dans la catégorie Propriété Intellectuelle. Il est également référencé en tant que « Other noted practitioner » dans l'édition 2018 de l'annuaire Chambers Europe en matière de technologies de l'Information et télécommunications.

Il est par ailleurs membre de l'Association des praticiens du droit des marques et des modèles (APRAM), de l'Association française du droit de l'informatique et de la télécommunication (AFDIT) et du Cercle de la Compliance.



10 | DERRIENNIC ASSOCIÉS - Offre de services



Emmanuel BENOIT

Emmanuel BENOIT accompagne de nombreux acteurs de l'économique, nationaux ou internationaux, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la défense, de la construction, de l'immobilier, de l'ingénierie, de la distribution, de l'assurance, du courtage, de la finance et de l'informatique.

Il a une grande connaissance et une forte expérience en droit de la construction, droit commercial et des affaires, droit de la responsabilité et des contrats, droit de la distribution et de la concurrence et en droit de la propriété intellectuelle. Il travaille aussi bien en conseil qu'en contentieux.

Avant de rejoindre le cabinet Derriennic Associés, Emmanuel a travaillé au sein de divers services juridiques du secteur bancaire, de l'immobilier et de la recherche. Emmanuel est titulaire d'un Master 2 en droit privé général et européen. Il a été lauréat de l'examen d'entrée à l'école d'avocats de Bordeaux et finaliste du concours international de plaidoiries René Cassin auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Sabine **SAINT-SANS**

Avocate depuis 1999, Sabine SAINT-SANS intègre le cabinet en 2006, avant de devenir associée en 2013.

Spécialiste en droit social, ses domaines d'intervention couvrent l'ensemble de cette matière tant en conseil qu'en matière contentieuse et plus particulièrement les relations collectives de travail (négociation collective, fonctionnement des institutions représentatives du personnel), les aspects sociaux des transferts d'entreprise, les restructurations et la durée du travail. Elle anime régulièrement des formations professionnelles.

Elle intervient plus particulièrement dans les secteurs professionnels des ESN, de la grande distribution et du bâtiment.

Sabine est titulaire d'un DESS (Master 2) de droit européen des affaires.





Alexandre FIEVEE

Alexandre FIEVEE est inscrit au Barreau de Paris depuis 2004.

Il accompagne de nombreux acteurs notamment dans le secteur de l'informatique, de l'assurance, de la banque, de l'intelligence artificielle et du sport.

Il a une grande connaissance et une forte expérience en droit des nouvelles technologies et notamment en droit de la protection des données personnelles, en droit de l'informatique et en droit de la propriété intellectuelle.

Il travaille aussi bien en conseil qu'en contentieux.

Avant de rejoindre le cabinet Derriennic Associés, Alexandre a travaillé notamment comme responsable juridique au sein de la direction juridique d'AXA France.



Derriennic Associés est également membre d'un groupement international d'intérêt économique (GEIE Cyrus Ross International), qui regroupe des cabinets d'avocats de diverses nationalités, principalement au sein de l'Union européenne (mais pas uniquement), ce qui lui permet de disposer de spécialistes au niveau international et de réflexions transverses pour mieux appréhender/traiter les dossiers confiés (http://www.cyrusross.com).

NOS OFFRES DE SERVICES

Derriennic Associés couvre l'ensemble des domaines du droit concernés par les technologies de l'information et de la communication (TIC), des plus traditionnelles aux plus innovantes, ainsi que l'ensemble des domaines du droit intéressant la vie des affaires et des entreprises, en particulier dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, de l'assurance, de la finance ou de la défense. Les offres de services développées par le cabinet sont les suivantes :



DROIT DE L'INFORMATIQUE



CONTRATS INFORMATIQUES

Les projets informatiques et télécoms représentent des enjeux importants pour l'entreprise, soit qu'elle souhaite mettre en œuvre une solution nouvelle pour ses propres besoins, soit qu'elle soit chargée de le faire pour le compte d'une société cliente.

L'élaboration, la rédaction et la négociation d'un contrat de qualité permet de maîtriser les risques du projet, l'équilibre des niveaux d'engagements des parties et les moyens requis pour en garantir le succès.

Indépendamment des spécialités développées par ailleurs par chacun d'eux, les avocats du cabinet Derriennic Associés ont tous été formés à ce « socle commun », qui constitue l'une des bases de notre activité de conseils dans les nouvelles technologies : la rédaction et la négociation des contrats informatiques, des plus simples aux plus complexes, tant en français qu'en anglais.

Notre approche du sujet mêle pragmatisme opérationnel et rigueur rédactionnelle. En ce sens, nous n'élaborons pas un contrat « pour nous faire plaisir en tant que juristes », mais recherchons, au contraire, l'efficacité opérationnelle de cet outil. Nous sommes en permanence guidés par la recherche d'un accord contractuel robuste, efficace, pérenne et adapté aux enjeux.

Notre objectif premier est de sécuriser les engagements de nos clients, tout en maîtrisant les frais de conseil, et d'assurer une rapidité de traitement des demandes, à niveau de qualité constant.

Disposant d'une connaissance approfondie de la matière et des acteurs du secteur ainsi que d'une longue expérience, tant dans le conseil que dans le contentieux informatiques, le cabinet Derriennic Associés est quotidiennement sollicité pour accompagner ses clients dans la rédaction et la négociation de dispositifs contractuels de tous types, notamment dans les domaines bancaire, boursier, de l'assurance, du transport, du tourisme, de l'industrie (automobile, électricité, édition, cartes à puces), de la distribution d'énergie, de l'électronique militaire ou encore de la commande publique.

Nos clients sont aussi bien les acteurs de droit privé que sont les éditeurs, intégrateurs, sociétés de services et grands comptes, que des entités publiques.

Nous intervenons aussi bien en back-office qu'à vos côtés ou en votre nom auprès de vos cocontractants, dans le cadre de problématiques contractuelles aussi bien françaises qu'internationales.





Depuis une trentaine d'années, en effet, Derriennic Associés a développé un véritable savoir-faire en ce domaine, maitrisant aussi bien les situations précontentieuses dans le cadre du suivi de grands projets informatiques, que le contentieux judiciaire à proprement parler.

Le contentieux informatique a pour particularité, non seulement d'entremêler des problématiques techniques complexes à des considérations tactiques et de stratégie de dossiers d'une grande richesse, mais également d'être fortement déterminé par l'issue de l'expertise judiciaire qui précède le plus souvent le débat devant les tribunaux.

Il s'agit donc pour l'avocat d'être un véritable intégrateur, dont la tâche est d'assurer la synthèse des contributions des équipes internes de nos clients et des experts conseils qui les assistent, pour combiner le fait, la technique et le droit.

Fort de sa grande pratique du contentieux informatique, Derriennic Associés maitrise parfaitement les différents aspects de ce type de contentieux, s'investissant totalement dans les expertises judiciaires pour en obtenir le meilleur résultat.



Pour autant, et en dépit de sa pugnacité reconnue, Derriennic Associés est également fervent partisan des modes alternatifs de règlement des litiges, notamment par le biais de la médiation, et privilégie les règlements amiables chaque fois que ceux-ci apparaissent possibles.





Se vérifie, en effet, souvent le constat qu'une société peut perdre tout l'avantage d'un contrat (même parfaitement bien négocié) dans une gestion insuffisamment rigoureuse du projet qui s'ensuit. Et inversement. L'enjeu est donc de sécuriser au maximum le bon déroulement de ces projets :

- en assurant un suivi régulier de ceux-ci
- en tirant le meilleur parti du contrat
- en traitant les difficultés aussi en amont que possible, de manière soit à éviter le contentieux, soit, lorsqu'il est inévitable, à mettre notre client dans la meilleure position possible pour l'aborder.

Notre grande expérience des contentieux informatiques nous a particulièrement sensibilisés sur les « instants critiques » d'un projet. Savoir les identifier et les gérer à temps est déterminant pour sécuriser les chances de faire aboutir le projet au mieux des intérêts de nos clients, mais également pour renforcer leur position en vue d'aborder une phase contentieuse ou de discussions transactionnelles ou d'avenants.

Ce suivi de projet prendra souvent les formes suivantes :

 Avant le démarrage du projet : Sensibilisation des équipes opérationnelles sur les points de force et de faiblesse du contrat signé.

Parce que l'équipe qui a négocié le contrat diffère souvent de celle qui l'exécute, il nous parait important de rassembler ces deux équipes et de présenter à l'équipe opérationnelle les points de sensibilité du contrat et les différents angles de traitement possible. A cette occasion, nous pouvons aider à définir les process devant être mis en œuvre pour gérer ces points de sensibilité.

 Après le démarrage du projet : Implication en amont des rendez-vous ou des moments clés du projet.

Un projet est jalonné de réunions (Comité de suivi, de projet, stratégique), d'étapes clés, qui font généralement l'objet d'échanges et de préparation préalable de documents indiquant les points d'avancement, le reste à faire, les points de difficulté, les suggestions de résolution ou de contournement de ceux-ci.

En relecture de ces documents préparatoires, nous suggérerons la manière la plus appropriée de présenter les problématiques, toujours avec le double angle de lecture contractuelle et opérationnelle.

- Points de situation régulier avec la direction de projet et/ou la direction générale lorsque celle-ci est impliquée.
- Traitement des alertes, implication sur les échanges importants du projet.





DROIT DES DONNEES PERSONNELLES & RGPD





Cette activité lui a permis de s'intéresser très tôt aux questions et difficultés que la règlementation pose.

Depuis 2016, le cabinet accompagne de plus en plus d'acteurs privés et publics dans leurs démarches de mise en conformité au RGPD.

Dans ce contexte, le cabinet a rapidement créé une équipe dédiée aux chantiers « RGPD ». Cette équipe s'est encore renforcée en 2018 par l'arrivée de nouveaux collaborateurs, dont une ancienne juriste de la CNIL.

Ayant, par ailleurs, une forte connaissance du monde de l'entreprise, les avocats du cabinet, affectés en immersion aux missions « RGPD », parviennent aisément à s'intégrer chez leurs clients.

Le cabinet a noué des partenariats très forts avec des experts en sécurité ainsi qu'en système d'information et en analyse de données, afin de proposer à ses clients une offre complète liant des compétences juridiques avec des compétences techniques.

Les prestations proposées par le cabinet sont très diverses et s'intègrent à tous les niveaux dans le processus de mise en conformité au RGPD:

- cartographie des traitements et des risques,
- audit de conformité,
- définition et déploiement de règles de gouvernance,
- mise en place de process internes de mise en conformité (exercice des droits, notification des violations de données, etc.),
- analyse d'impact (PIA),
- régularisation des contrats de prestation,
- encadrement des flux transfrontières,
- politique de durée de conservation et de purge,
- etc.

Le cabinet a également développé une offre « DPO », au profit des entreprises qui souhaitent externaliser cette fonction.

Le Délégué à la protection des données (dit « DPO ») est le « Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données à caractère personnel au sein de l'organisme.

Il a de nombreuses missions, comme celles :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement (ou le sous-traitant);
- de contrôler le respect du règlement (RGPD) et du droit national (loi « Informatique et Libertés ») en matière de protection des données à caractère personnel;
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle (le CNIL) et d'en être le point de contact.

Les missions du DPO couvrent l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le cabinet, qui dispose d'une équipe dédiée à la protection des données, réalise ces missions « DPO » pour le compte de ses clients.

Ainsi, selon les besoins du client, les prestations proposées par le cabinet sont très diverses et s'intègrent à tous les niveaux dans le processus de mise en conformité au RGPD.





DIGITAL





Le cabinet assiste ses clients dans l'ensemble de leurs projets de dématérialisation ainsi que pour l'e-commerce :

- qu'il s'agisse de notre offre globale, permettant de gérer de bout en bout les problématiques juridiques que rencontrera toute société souhaitant dématérialiser la relation clients (y compris via la mise en place/la revue des mentions légales, CGU/CGV, politique de confidentialité, bannière cookies et parcours client d'un site internet ou d'une application mobile marchand ou non marchand, d'une plateforme collaborative ou encore d'un outil de partage de fichiers/données, de réseaux sociaux, aussi bien dans les relations B to B que B to C);
- jusqu'à des problématiques beaucoup plus ciblées et plus complexes, telles que :
 - o la sécurisation des processus de souscription dématérialisés (en tout ou en partie) de compagnies d'assurance ;
 - o la valeur juridique d'un certificat « éphémère » au titre de la contractualisation de produits d'assurance en agence ou à distance ;
 - o les conditions de mise en œuvre du principe WYSWYS (« What You See is What You Sign »);

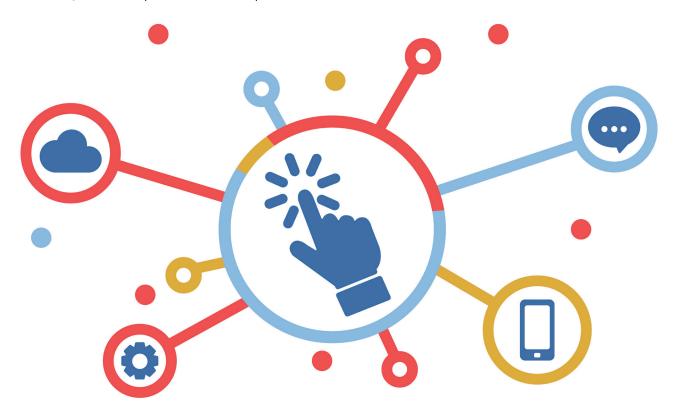
- o la valeur juridique d'une signature numérique réalisée sur un bulletin de souscription d'assurance vie, ou sur un bon de livraison virtuel au moyen d'un stylet sur une tablette;
- o la valeur probante de certains actes dématérialisés (arbitrage, etc.);
- o la gestion de la preuve et les conditions d'opposabilité d'une convention sur la preuve ;
- o la notion de « remise » en ligne de l'information précontractuelle au sens du Code des assurances et de communication sur un « support durable » au sens du Code de la Consommation ;
- o la facture électronique ;
- o l'archivage électronique ;
- o la commercialisation d'outils de dématérialisation innovants et/ou sensibles (NFC, paiement en ligne, dossier médical dématérialisé...);
- o les applications destinées aux téléphones mobiles permettant la souscription et l'arbitrage sur des produits d'assurance ou la souscription et le bénéfice de produits/services particuliers tels que la téléconsultation, le coaching en ligne, la location de véhicules et même la « clé » de démarrage de ceux-ci, l'achat de denrées alimentaires

ou l'échange de produits de seconde main, la réalisation de plans de vol pour aviateurs, y compris celles pour les besoins internes d'une entreprise tels que la supervision et le contrôle de ses équipements par ses collaborateurs et/ou ceux de son tiers mainteneur, une application HCM, etc.

- en passant par la rédaction des contrats informatiques et électroniques gérant les processus permettant la dématérialisation des actes (lettre recommandée électronique, signature électronique) au niveau national, européen et mondial;
- ou par la constitution des moyens de preuve électronique (constats internet) dans le cadre des contentieux et précontentieux. A cet égard, le cabinet est entouré d'un réseau de professionnels spécialisés, auquel il recourt fréquemment pour mettre en place les procédures de constats (huissiers de justice, experts informatiques).

Le cabinet intervient régulièrement auprès de ses clients, ainsi qu'auprès de ses partenaires (tels que le SYNTEC NUMERIQUE ou la CNEJITA), dans le cadre de formations sur la preuve électronique, la signature électronique, la facture électronique ainsi que sur les modalités de passation des actes et contrats électroniques.





CYBERSECURITE





Outre un audit contractuel sur les engagements applicables aux fournisseurs et prestataires actuels en matière de sécurité informatique, le cabinet accompagne également ses clients dans la mise en place de processus organisationnels et la rédaction de différents livrables préparatoires.

Dans le cadre d'une mission préventive, Derriennic Associés accompagne le client sur le long terme afin de mettre en place des simulations et des documents types immédiatement utilisables lors de la survenance d'une cyberattaque, laquelle demande une réaction rapide et peut entraîner des notifications aux autorités dans des délais restreints.

Le cabinet accompagne par conséquent ses clients pour envisager les cas de figure les plus probables au regard de l'activité, sensibiliser son personnel, établir des missions et pré-rapport d'expert-conseil en sécurité informatique, des notifications CNIL ou ANSSI en fonction des risques identifiés ou encore des missions spécifiques d'huissier aux fins de constat.

Ces interventions sont définies spécifiquement pour chaque entité afin de pouvoir gérer au mieux tout sinistre de cyberattaque. Le cabinet est également accompagné d'experts en informatique reconnus en cybersécurité ainsi que d'agences spécialisées en communication de crise, auxquels se joindront les compétences spécifiques internes du client (préparé lors de la phase de prévention), afin d'assurer l'efficacité des actions et de la gestion d'une attaque informatique.





CONTRACT MANAGEMENT



Le « contract management » consiste dans le suivi et la gestion rigoureuse de la bonne exécution d'un contrat en tenant compte, notamment, des évènements et difficultés qui interviennent en cours d'exécution, et ce dans l'optique de maximiser les chances de réussite du projet.

Disposant d'une connaissance approfondie en droit des contrats et des besoins des entreprises ainsi que d'une longue expérience dans le conseil juridique impliquant des aspects opérationnels, Derriennic Associés est quotidiennement sollicité pour accompagner ses clients dans la rédaction, la négociation et le suivi de dispositifs contractuels de tous types, notamment dans les domaines bancaire, boursier, de l'assurance, du transport, du tourisme, de l'industrie (automobile, électricité, édition, cartes à puces, matériel militaire et paramilitaire), de la distribution d'énergie, de l'électronique militaire ou encore de la commande publique.

Notre grande expérience des contentieux complexes et de leur résolution, amiable ou judiciaire, nous ont particulièrement sensibilisés sur les « instants critiques » d'un projet. Savoir les identifier et les gérer à temps est déterminant pour sécuriser les chances de faire aboutir le projet au mieux des intérêts de nos clients, mais également pour renforcer leur position en vue d'aborder une phase contentieuse ou de discussions transactionnelles ou d'avenants.

C'est pourquoi, le cabinet propose à ses clients un service de « contract management » adapté à leurs besoins, selon une formule souple et agile, qui est le résultat de plus de trente ans d'expérience dans le domaine.

Ce service vise à assurer le suivi et le pilotage du contrat que ce soit :

- sur le plan juridique : interprétation des clauses du contrat et des annexes, négociation d'avenants et des contrats d'application, mise en place des stratégies projets, analyse des risques, gestion de crise, etc.
- sur le plan économique : pilotage du budget, gestion des commandes et des devis, en particulier des éventuels travaux ou prestations complémentaires ou supplémentaires, calcul des pénalités légales ou contractuelles, évaluation du préjudice, etc.
- ou encore sur le plan de la gouvernance : animation des instances de pilotage, suivi des décisions, assistance dans le cadre des opérations de recette, etc.



DROIT DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE





Le cabinet est présent dans tous les domaines de la propriété intellectuelle, des technologies de l'information et des secteurs associés.

Nous intervenons dans de nombreux secteurs d'activité :

- informatique
- commerce électronique
- presse
- publicité et communication événementielle
- assurance
- banque et finance
- laboratoires pharmaceutiques
- industrie
- défense et sécurité
- construction/architecture





MARQUES, DESSINS ET MODÈLES, NOMS DE DOMAINES

Le cabinet assiste ses clients dans le cadre de leur stratégie de valorisation de leurs signes distinctifs :

- Conseil sur la stratégie de protection des signes distinctifs
- Recherches d'antériorités, dépôts, gestion des oppositions, en France et à l'étranger
- Audits de marques, noms de domaines, dessins et modèles et autres droits de propriété intellectuelle, en vue de la cession ou de l'acquisition de ces actifs ou de toute opération envisagée impliquant ces derniers.
- Contrats de licence, de franchise, de distribution
- Apports partiels d'actifs, locations gérance, ou autres opérations de restructuration

Le cabinet assure la défense des marques et noms de domaine de ses clients devant les instances, judiciaires, administratives ou arxbitrales (notamment devant le tribunal arbitral de l'OMPI):

- oppositions, actions en contrefaçon, en annulation, en déchéance, en revendication, saisies en douane
- actions de prévention tant vis à vis des professionnels que des consommateurs et des pouvoirs publics.qu'internationales.



BREVET

Le cabinet assiste ses clients dans le cadre de leur stratégie de protection et de défense de leur patrimoine technique et ce, avec l'aide de conseils en propriété industrielle :

- contentieux, en contrefaçon et en nullité de brevets
- audits juridiques de portefeuilles de brevets et des contrats liés au savoir-faire
- rédactions d'accords de recherche et développement, de coopération technique, de transferts de technologie

Nous assistons notre clientèle dans tous les secteurs industriels et en particulier dans ceux de de l'informatique, télécom, et de l'industrie.



PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Notre cabinet intervient en amont dans :

- la définition et la stratégie de protection du patrimoine intellectuel de nos clients ;
- la mise en place des contrats adaptés d'acquisition ou de cession/licence et la définition des politiques de rémunération des auteurs ou d'autres ayants-droit.

Nous assurons également la défense de nos clients devant les Tribunaux en cette matière tant en demande qu'en défense.



AUDIT ET VALORISATION DU PATRIMOINE INTELLECTUEL

Derriennic Associés a lancé une offre dite « patrimoine immatériel » dont l'objectif est de construire, au profit de l'entreprise cliente, des outils relatifs à l'évaluation, à la valorisation et à la gestion de ses actifs immatériels. Ces outils permettront à l'entreprise cliente de produire un rapport dédié spécifiquement à son capital immatériel, annexé à ses états financiers.

Si le droit d'auteur et la propriété industrielle protègent déjà certains actifs incorporels, ils ne suffisent pas pour autant à les protéger tous.

Ainsi, certains actifs incorporels tels que les méthodes commerciales, les contrats d'externalisation des services propres à l'entreprise, le transfert de savoir-faire/d'informations/de supports de communication, les procédés industriels, désignés par la notion plus vaste de « patrimoine intellectuel » et ayant un impact considérable sur l'activité économique d'une entreprise, ne sont pas éligibles à la protection du Code de la Propriété Intellectuelle en France et ne bénéficient pas forcément de la protection conférée par le Secret des Affaires.

Ce patrimoine intellectuel, ou capital immatériel, se compose notamment :

- d'un capital humain : attributs des personnes tels que l'intelligence, le savoir-faire, la créativité, la façon de travailler, la motivation, etc.;
- d'un capital organisationnel : éléments détenus par l'entreprise tels que les procédés, les méthodes, les systèmes, les processus, les bases de données, les valeurs, la culture, etc.;
- d'un capital relationnel : relations avec les clients, les fournisseurs, les partenaires, les réseaux, les régulateurs, etc.

Plusieurs questions découlent de ces constats :

- comment une entreprise peut-elle valoriser son patrimoine intellectuel?
- quel intérêt a-t-elle à le valoriser ?
- comment les entreprises vont-elles présenter ce patrimoine dans leurs états financiers?

Le capital immatériel désigne l'ensemble des actifs non monétaires et sans substance physique, détenus par l'entreprise en vue de leur utilisation pour la production et la fourniture de biens et de services.

Le capital immatériel correspond concrètement à la possession - par l'organisation - d'expertises, d'expériences, de technologies, de processus particuliers, de compétences individuelles qui représentent des synergies pour l'organisation et un avantage concurrentiel pour l'entreprise, que l'on retrouve non seulement dans les centres de recherche et développement, mais aussi, de plus en plus, dans tous les autres métiers de l'entreprise (marketing, achats, production, logistique, informatique voire direction juridique...).

Ce capital immatériel peut rester un concept général, notamment dans le cadre de la gestion du savoir, mais il tend aussi à se formaliser en indicateurs de gestion non financiers, donc à être précisé, inventorié, normalisé et explicité dans les bilans annuels et, finalement, dans la communication financière de l'entreprise. Les investisseurs trouvent, en effet, dans ces données qui portent sur l'intangible, un intérêt qui fait défaut aux états financiers basiques.

Le capital immatériel est un sujet ayant vocation à perdurer et à se développer, qui constituera un levier de croissance pour l'entreprise si, et seulement si, il est correctement compris et mis en œuvre.

Dès lors, des pratiques de plus en plus précises voient le jour dans ce domaine.

En effet, le Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises (CIGREF), association d'entreprises dont l'objectif est d'aider leurs dirigeants à les rendre plus innovantes et plus performantes, considère que les approches récentes du capital immatériel permettent d'améliorer la prise en compte du système d'information en tant qu'actif de l'entreprise.

La notion de capital immatériel n'est pas nouvelle. Elle a toujours existé mais a longtemps été vue soit comme un élément annexe, soit été traitée de manière intuitive et informelle. Ce sont les regards portés sur cette notion qui ont changé, muri et convergé au cours de la décennie passée.

Il s'agit désormais de tenter de valoriser au mieux les actifs composant ce capital immatériel, afin de valoriser l'entreprise et de les inclure dans les normes comptables de cette dernière, afin d'harmoniser la présentation et la clarté de ses états financiers.



LICENCE MANAGEMENT – REVUE « LOGICIELS »

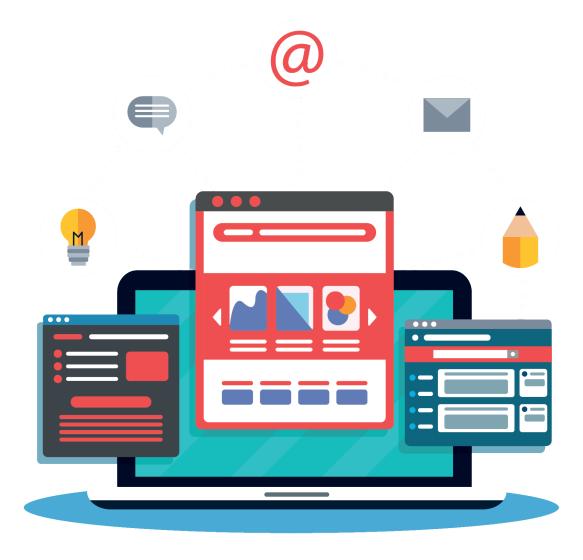
Le cabinet a développé depuis de nombreuses années une expertise en matière d'audit de licences de logiciels.

De fait, Derriennic Associés est régulièrement consulté en cette matière, tant par des grands groupes internationaux, que par des PME/ PMI.

Le cabinet assiste ainsi ses clients dans l'analyse des contrats et l'évaluation des risques liés à ces revues « Logiciel » au regard de son expérience et de la jurisprudence.

Le cabinet aborde en conséquence non seulement les aspects techniques (droits acquis, métriques utilisées), mais également les aspects juridiques.





DROIT PUBLIC DES AFFAIRES





Les nombreux contentieux liés à ces contrats relèvent essentiellement des juridictions de l'ordre administratif (Tribunaux administratifs, Cours Administratives d'Appel et Conseil d'Etat), ou de certaines juridictions judiciaires spécialement désignées par la loi pour juger les affaires particulières liées à des contrats de la commande publique, conclues par une catégorie de personnes morales de droit privé assurant des missions de service public.

Derriennic Associés compte parmi ses collaborateurs des avocats publicistes expérimentés, dont l'activité est dédiée aux conseils et contentieux en matière de contrats de la commande publique.

Que ce soit pour des marchés publics (travaux, fournitures ou services), délégations de services publics (concessions, affermages, régies intéressées...), contrats de partenariat (PPP, AOT, Baux emphytéotiques...), Derriennic Associés compte parmi sa clientèle des entités du secteur public et parapublic (maîtrise d'ouvrage), ainsi que de nombreux opérateurs économiques dans les secteurs de l'innovation technologique (maîtrise d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage, éditeurs, intégrateurs, industriels..).

Parmi les activités du département droit public des affaires :

- Conseils pour le choix des montages contractuels adapté aux besoins de la personne publique;
- Accompagnement dans la rédaction des pièces contractuelles relatives à des opérations complexes, et dans les différentes procédures réglementaires de consultation;
- Assistance et représentation lors des phases précontentieuses (mémoires en réclamation, mises en demeure, oppositions ...);
- Assistance dans les opérations d'expertises, de négociation, et de transaction;
- Représentation devant les juridictions administratives et judiciaires, dans les recours en validité du contrat, les contentieux indemnitaires, les procédures de référé ...



SECRET DES AFFAIRES





Ils'agit, en effet, pour les dites entre prises de préserver leur avance concurrent i elle et industrielle.

La loi de transposition de la directive 2016/943 (ci-après « Loi Secret des affaires ») instaure un nouveau régime général de protection du secret des affaires qui est introduit dans le code de commerce. Elle définit toutes les informations susceptibles d'être protégées, les comportements illicites et les mesures préventives pouvant être demandées en justice.

Ce régime est entré en vigueur à la publication du décret n° 2018-1126 du 11 décembre 2018 relatif à la protection du secret des affaires.

Seules les entreprises ayant mis en amont des « protections raisonnables » pour garder leurs informations secrètes pourront faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Les mesures de protection internes sont essentielles pour bénéficier de la Loi Secret des affaires puisque la nouvelle protection légale ne pourra être revendiquée que s'il est attesté de l'existence d'un dispositif propre à garder l'information secrète.

Les entreprises doivent donc prendre en charge leur politique de sécurité en fonction de la nature des informations qu'elles entendent protéger. Dans la mesure où l'acquisition d'informations a un coût (temps passé pour la collecter notamment), que ces informations ont une valeur (maintien d'un avantage concurrentiel, possibilité de gains de parts de marché...), la mise en place de mesures tendant à protéger le secret des affaires permet à l'entreprise d'être valorisée par la possession « réelle » d'un patrimoine informationnel.

Notre offre consiste à :

- Vous aidez à définir le patrimoine informationnel de votre entreprise
- Identifier la sensibilité de votre actif informationnel
- Définir les différentes mesures de protection à mettre en place pour rendre opposable le secret des affaires et vous permettre de bénéficier de la protection de la loi récemment promulguée à ce sujet.



ASSURANCE ET
RISQUES
TECHNOLOGIQUES
OU
TECHNIQUES





Il n'est pas rare en effet qu'une société, qu'elle soit prestataire ou client, fasse appel à son assureur en cours de projet (prise en charge de pénalités de retard en cas de non-respect d'un calendrier de projet par exemple) ou à l'issue de celui-ci (notamment en cas d'échec du projet et de résolution du contrat ou de mise en jeu de la responsabilité civile professionnelle du prestataire).

Or, les assureurs ne couvrent pas tous les sinistres ces derniers pouvant, par exemple, refuser leur garantie, motif pris (i) d'une fausse déclaration intentionnelle de son assuré qui a eu pour effet de minorer son opinion du risque garanti ou (ii) d'une absence de garantie du sinistre en cause dans la police d'assurance. Les assureurs peuvent également s'appuyer sur différentes clauses de non garantie stipulées dans la police ou faire jouer des plafonds et sous plafonds de garantie.

Il est ainsi essentiel de s'entourer de professionnels du domaine et de soigner, en amont, la rédaction de son contrat d'assurance. Il est également très important, une fois le sinistre réalisé, de le déclarer dans les temps et dans les formes à son assureur afin d'interrompre la prescription biennale propre aux relations entre assureur et assuré. Il est également important de pouvoir argumenter et discuter sur l'application, ou non, de clauses élusives de garantie.

Fort de son expérience, Derriennic Associés accompagne ainsi ses Clients, qu'ils soient prestataires, clients ou assureurs (qu'ils interviennent pour le compte de leurs assurés ou en refus de garantie), tant en amont, au stade du conseil, qu'en aval dans le cadre de contentieux judiciaires.

Plus précisément, Derriennic Associés intervient dans le cadre :

- De l'analyse et de l'audit de polices d'assurances;
- De la rédaction de polices d'assurances ;
- De l'élaboration et de négociation des transactions (pré-contentieux) ;
- De recours subrogatoires pour le compte des assureurs ;
- D'expertises précontentieuses et judiciaires;
- De contentieux et recours devant les juridictions françaises et arbitrales pour le compte d'assurés et/ou d'assureurs.

Derriennic Associés dispose enfin d'une expertise reconnue en termes de responsabilité résultant de sinistres industriels, d'incendies et de dommages corporels graves, tant devant les juridictions civiles que pénales, que ce soit pour le compte de l'assureur, des victimes ou des responsables des dommages.

Dans le cadre de son activité, Derriennic Associés recherche des solutions pragmatiques et adaptées à vos contraintes.





DROIT DES AFFAIRES, CONCURRENCE & DISTRIBUTION





- Comment formaliser mes rapports contractuels avec mes partenaires, mes clients, mes apporteurs d'affaires et intermédiaires ou mes distributeurs ?
- Comment rédiger les contrats correspondants et quelle architecture contractuelle dois-je choisir ? Une fois celle-ci déterminée, comment rédiger des clauses protectrices de mes intérêts et correspondants à mon activité ?
- Dois-je accepter ou refuser une exclusivité, un engagement de non-concurrence, un partenariat ? Comment le formaliser afin que celui-ci soit valable, opposable et conformes aux règles de concurrence ?
- Ai-je choisi la bonne architecture contractuelle pour distribuer mes produits ou services?
- Comment mettre fin à un partenariat, à un contrat, à une relation commerciale sans m'exposer outre mesure à des risques d'actions en justice ou de contestation?
- Etc.,

Autant de questions pour lesquelles Derriennic Associés est en mesure de vous apporter des réponses juridiques et contractuelles pragmatiques en phase avec votre activité.

Une relation d'affaire et un circuit de distribution bien pensés sur le plan contractuel et juridique sont, en effet, une source d'efficacité, de rentabilité et de maîtrise des risques pour une entreprise.

C'est ainsi que depuis plus de trente ans, Derriennic Associés détermine avec ses clients et met en place les stratégies de distribution et les architectures contractuelles qui répondent à leurs besoins qu'il s'agisse de :

- Réseaux de franchise,
- Contrat de concession ou de distribution,
- Contrat d'agent commercial ou de commissionnaire,
- Contrat d'intermédiaire, de consultant ou de courtage,
- Contrat cadre de partenariat ou de vente,
- Conditions générales de vente de produits ou services,
- Conditions générales d'achat de produits ou services,
- Mandat ou location gérance,
- Etc.

A ce titre, nous intervenons quotidiennement pour des grandes entreprises du CAC 40 comme pour des PME/TPE dans de nombreux secteurs :

- Commerce traditionnel et commerce en ligne,
- Industrie,
- Informatique,
- Edition,
- Défense et sécurité,
- Assurance,
- Banque et Finance,
- Energie,
- Construction et immobilier,
- Etc.

Le fait que Derriennic Associés soit membre et administrateur du réseau Cyrus Ross International qui rassemble sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique des Cabinets d'Avocats implantés dans divers pays, nous permet de mettre en place des réseaux de distribution et des contrats transnationaux.

Derriennic Associés est ainsi en mesure de répondre aux problématiques internationales que peuvent rencontrer ses clients dans la vie des affaires et de la commercialisation de leurs produits ou services.

Outre la rédaction d'accords et de contrats en anglais, Derriennic Associés est également en mesure de les rédiger dans bien d'autres langues telles que l'allemand, le néerlandais, l'espagnol, l'italien, me portugais, le hongrois, le tchèque, le finlandais, le suédois, le norvégien, le danois, le bulgare, etc. Les rapports entre les acteurs économiques pouvant aussi être tendus et engendrer des litiges aux enjeux importants, nous mettons au service de nos clients nos compétences et notre savoir-faire en matière de contentieux des affaires, de la concurrence et de la distribution.

Nous disposons à cet effet d'une équipe d'avocats expérimentés ayant à la fois une bonne connaissance des acteurs économiques, des règles juridiques et procédurales et qui bénéficient d'une solide expérience du contentieux judiciaire des affaires.

Nous intervenons ainsi pour nos clients dans tous les aspects du contentieux des affaires, de la concurrence et de la distribution tels que:

- Litige entre acquéreur/vendeur de produits ou de services;
- Responsabilité dans le cadre de la mauvaise exécution d'un contrat, de la rupture d'un contrat mais, aussi, dans la rupture de pourparlers ou de relations commerciales établies;
- Malfaçons dans un produit vendu ou un service délivré;
- Responsabilité professionnelle des acteurs du monde des affaires (expert-comptable, conseil, bureau d'étude ou d'ingénierie, entreprise, etc.);



- Action en concurrence déloyale (détournement de clientèle, débauchage de salarié, dénigrement) ou en parasitisme commercial;
- Litige entre donneur d'ordre et agents commerciaux, mandataires, apporteurs d'affaires, courtiers ou tout autre intermédiaire:
- Litiges portant sur l'exécution ou la fin de différents contrats dont, notamment, des contrats de franchise, de commissionnement, de concession, de distribution, d'intégration, de vente, etc.
- Litiges relatifs à des clauses d'exclusivité, des engagements de non-concurrence, etc.;
- Comportement anticoncurrentiel.

Nous entendons apporter à nos clients une véritable valeur ajoutée dans le domaine du contentieux des affaires, de la concurrence et de la distribution en :

- Définissant avec eux dès le début de l'affaire une stratégie tant sur le plan de la procédure que du fond de l'affaire;
- Donnant un avis pragmatique sur les éventuels risques de condamnation;
- N'excluant pas la possibilité d'une résolution amiable du différend ou le recours à des procédures alternatives de règlement amiable du litige telles que la médiation, la conciliation ou l'arbitrage;

- Informant régulièrement notre client de l'avancée des procédures;
- Travaillant dans le détail le dossier qui nous est confié et les pièces de celui-ci;
- Mettant à profit notre expérience du contentieux et de la représentation devant les Tribunaux pour présenter aux Juges des dossiers convaincants et juridiquement argumentés;
- Se positionnant en tant qu'acteur du procès pour le mener et non le subir;

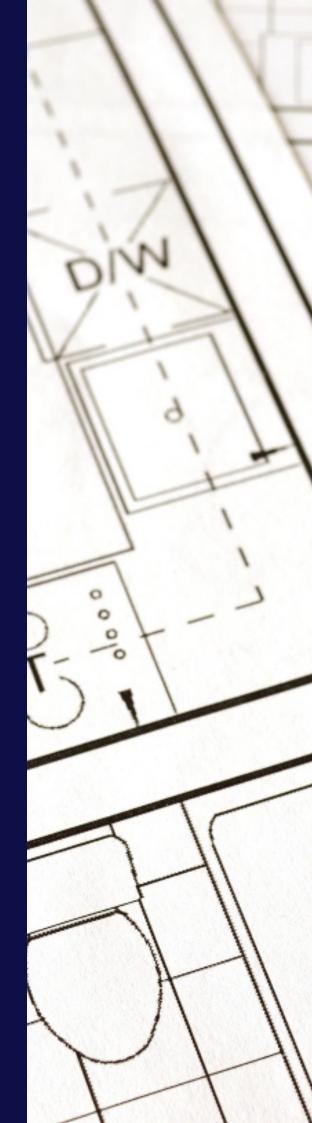
A ce titre, nous travaillons en synergie avec les assureurs spécialisés du domaine (AXA, CHUBB, etc.) et entretenons des liens privilégiés avec de nombreux acteurs du contentieux des affaires (Huissiers de Justice, Experts techniques, Experts financiers, etc.).

Nous connaissons également bien les différents Tribunaux français tout en disposant d'un réseau de Cabinets partenaires implantés à l'étranger permettant de traiter des litiges présentant une dimension internationale.





DROIT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER





Du fait de sa complexité et de l'interaction entre ces différents acteurs, en particulier lors d'un projet de construction ou de rénovation immobilier, il est indispensable que les professionnels de ce secteur soient conseillés et assistés dans la rédaction de leurs contrats mais aussi, durant la réalisation de leurs projets afin d'éviter que celui-ci, parfois, ne dégénère ou ne se transforme en risque juridique majeur.

Disposant d'une bonne connaissance de ce secteur acquise au fil des dossiers traités depuis plus de trente ans, Derriennic Associé conseille et rédigé des contrats pour de nombreux acteurs de référence de ce secteur tels que :

- Des Architectes (en particulier quatre grandes agences d'architecture de renommée internationale),
- Des Architectes d'Intérieur (en particulier des agences internationales),
- Des Bureaux d'Etudes Techniques,
- Des Bureaux de Contrôles indépendants,
- Des Coordonnateur SPS,
- Des OPC,
- Des Assistants à la Maîtrise d'Ouvrage,
- Des entreprises que celles-ci interviennent en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitants,
- Des courtiers et des assureurs spécialisés dans l'assurance construction.

Nous assistons et conseillons également fréquemment les maîtres d'ouvrage durant les projets de construction qu'ils peuvent mener.

Derriennic Associés assiste ainsi tous les acteurs d'un projet de construction ou de rénovation et rédige, pour leur compte :

- Des contrats d'Architecte ou de maître d'œuvre,
- Des contrats-cadre ou de partenariat,
- Des conditions générales de vente ou d'achat de services/prestations,
- Des contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage,
- Des contrats de BIM Manager,
- Des contrats de groupement momentané de maîtres d'œuvre ou d'entreprises,
- Des contrats de sous-traitance,
- Des contrats d'entreprise,
- Des contrats de consultant ou d'expert-conseil technique,
- Des lettres de mission,
- Des documents afférents aux aspects juridiques d'un chantier (OS, PV de réception, PV de levée de réserve, etc.),
- Etc.

Derriennic Associés intervient également, en conseil comme en résolution de différends, dans le cadre de ventes immobilières ou de la gestion immobilière, en particulier, pour le compte de Syndics et Gestionnaires de copropriété/immeubles.

Derriennic Associés rédige également des baux commerciaux, des baux professionnels ou des contrats d'occupation en lien avec des biens immobiliers ainsi que leurs avenants.

Nous n'hésitons pas, si nécessaire, à nous appuyer sur les professionnels du secteur avec lesquels nous entretenons un lien privilégier (Notaires, Agents Immobilier, Experts et conseils techniques, assureurs, ingénieurs, courtiers, etc.) et qui constituent, si nécessaire, un réseau pouvant apporter un service et un éclairage complémentaire pour nos clients.

Les professionnels du secteur de la construction et de l'immobilier étant soumis à des obligations et responsabilités importantes, nous les accompagnons en gardant à l'esprit l'importance de répondre, de manière pragmatique, à leurs besoins tout en réduisant leur exposition au risque en cas de litige.

Derriennic Associés défend aussi ses clients dans les contentieux qui peuvent survenir en raison ou en lien avec un projet de construction.

Nous intervenons d'ailleurs pour plusieurs assureurs de la place spécialisés dans le domaine de la construction afin d'assurer leur défense et celle de leurs assurés lorsque ces derniers voient leur responsabilité mise en jeu dans le cadre d'une opération de construction.



48 | DERRIENNIC ASSOCIÉS - Offre de services

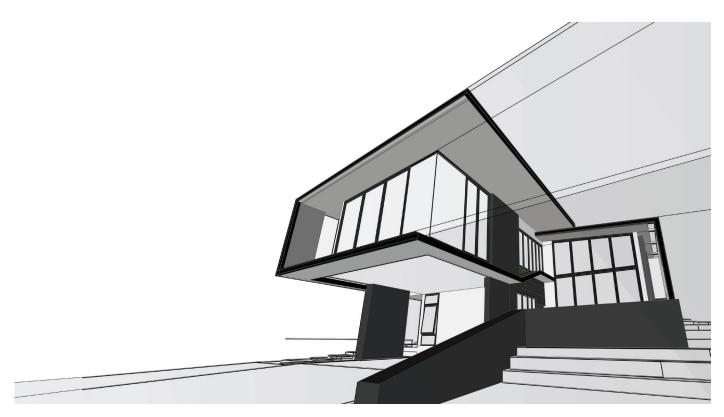
Notre Cabinet peut ainsi revendiquer une véritable expertise dans le traitement et la résolution de ce type de litiges qui présentent généralement des enjeux importants en termes de risques financiers et qui, quasi- systématiquement, impliquent la mise en place d'une expertise judiciaire.

Nous assistons ainsi nos clients tout au long des expertises judiciaires et de leur suite.

A ce titre, nous avons développé une méthodologie et un savoir-faire propre qui ont su montrer leur efficacité dans l'assistance et la défense de nos clients lors d'une expertise judiciaire; expertise judiciaire dont la réussite est bien souvent un élément clé de la victoire lorsque l'affaire est examinée par le Juge une fois le rapport de l'expert déposé. Nous assurons également la défense de nos clients en cas de précontentieux, d'arbitrage ou de procédures alternatives de résolution des litiges telles que la médiation et la conciliation.

Le Cabinet est également en première ligne sur les sujets innovants de ce secteur tels que celui du BIM, des immeubles connectés, des constructions modulaires et de l'interconnexion de plus en plus importante entre les éléments de construction pure et les solutions informatiques ou digitales qui y sont intégrées.





DROIT DES
SOCIETES CORPORATE &
FUSION ACQUISITION





De la constitution de la société au suivi juridique de celle-ci, jusqu'aux opérations complexes telles les fusions-acquisitions, les offres publiques, les restructurations d'entreprises, les cessions d'actifs ou de titres, les opérations d'acquisition, la constitution de joint-ventures à l'international, les marchés de capitaux actions (IPO, appel public à l'épargne), les opérations de private equity (venture capital et LBO), toute l'équipe Corporate de Derriennic Associés est présente pour accompagner ses clients dans une logique de pragmatisme, d'efficacité et de rigueur.

Derriennic Associés intervient également dans les opérations de restructuration.

Nous accompagnons également tous les besoins juridiques liés à la vie interne d'une société (mise en place et rédaction de délégations de pouvoir, de signature, de convention de trésorerie, etc.) et de ses actionnaires (mise en place et rédaction de pactes d'actionnaires, de conventions de compte courant d'associé, etc.).

Nous traitons également des différends entre actionnaires (non-respect de convention de vote, litige lié à une convention règlementée, abus de minorité ou de majorité, expertise de gestion, « coup d'accordéon » abusif, etc.) ou entre vendeur et acquéreur de parts sociales ou actions (contestation du prix de vente et

de l'exécution d'une clause de « earn out », dol ou réticence dolosive du cédant, etc.).

Dans ces litiges, outre les aspects purement juridiques, les enjeux économiques et opérationnels, sont systématiquement pesés avec le client et il est recherché, avant d'engager toute procédure, une éventuelle issue amiable au différend.

Fort de sa coopération avec des cabinets étrangers membres du réseau d'avocats Cyrus Ross International, Derriennic Associés assure des missions de traitement des transactions et opérations transfrontalières.

De même, nous conseillons des entreprises dans leur projet d'entrée sur des marchés de capitaux (réglementés ou non) en France, accompagnons des sociétés étrangères dans leurs projets d'établissement et d'acquisitions en France (tout particulièrement des éditeurs de progiciels étrangers...).

Derriennic Associés participe également à des opérations de due diligence, notamment sur les domaines où le marché lui reconnait une expertise d'excellence, à savoir dans le monde des nouvelles technologies (i.e. propriété intellectuelle appliquée aux nouvelles

technologies, contrats complexes, aspects de droit social dans le secteur...). Elle est ainsi partenaire d'autres cabinets d'avocats qui font appel à ses services dans ce domaine, ainsi que de grands groupes internationaux qui missionnent l'équipe sur ces spécialités.





PROCEDURE COLLECTIVE





Le cabinet apporte ainsi son assistance depuis l'apparition des difficultés (assistance en prévention, mandat ad hoc, conciliation, sauvegarde, déclarations de cessation de paiement, recherches d'accords avec les créanciers, garanties sur les débiteurs, etc.), mais également lors de chaque étape de la procédure collective.

Le conseil des créanciers est également assuré (revendications, déclarations de créance, droit de rétention, etc.), Derriennic Associés se voyant, par ailleurs, régulièrement confier des missions de contrôleur, notamment par les AGS.

L'assistance de Derriennic Associés se poursuit avec la représentation de ses clients dans les contentieux devant les juridictions prud'homales en lien avec la procédure collective ouverte ou dans les opérations de cession ou d'acquisition de fonds de commerce ou d'actifs, sous l'égide du Tribunal, dans le cadre d'une procédure collective.

Les principales missions confiées au Cabinet sont les suivantes :

- Restructurations;
- Assistance à la direction ;
- Mandat ad hoc;
- Conciliation;

- Assistance à la déclaration de cessation de paiement;
- Suivi et gestion de la période d'observation;
- Renégociation de dettes ;
- Assistance sur la restructuration;
- Suivi de procédures collectives ;
- Défense des dirigeants actions en insuffisance d'actif ;
- Assistance des créanciers et déclarations de créance ;
- Comité des créanciers ;
- Revendications / droit de rétention ;
- Missions de contrôleur.





DROIT SOCIAL





En conseil comme en contentieux, les avocats de Derriennic Associés accompagnent les entreprises dans toutes leurs problématiques juridiques liées à la gestion des ressources humaines.

Notre philosophie est de placer le droit social au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise et de favoriser un droit social plus contractuel et mieux négocié permettant d'anticiper et de s'adapter aux mutations du travail.

Notre force repose sur notre hypertechnicité et notre capacité à proposer à nos clients des solutions concrètes dans tous les domaines du droit social : gestion sociale des restructurations et plans sociaux, audits sociaux, négociations collectives et relations sociales, relations individuelles de travail, épargne salariale et actionnariat salarié, contentieux individuels et collectifs, droit pénal du travail, retraite et prévoyance, mobilité internationale, risques Psycho-sociaux, hygiène et sécurité....

Aux côtés d'acteurs de référence dans le domaine des NTIC, notre équipe de droit social possède également une compétence spécifique liée à l'impact des nouvelles technologies sur le droit du travail (cyber-surveillance des salariés, rédaction de chartes informatiques, utilisation des NTIC par les institutions représentatives du personnel, problématique liée à l'utilisation des outils informatiques dans l'entreprise, impact du RGPD sur les modes de preuve et les relations employeur/employé, etc...).

Notre culture est celle du résultat et de l'accompagnement sur la durée de nos clients.







Requirements

COMPLIANCE



Law



Standards



L'entreprise prouve par avance que toute sa structure et toute personne qui dépend d'elle est en adéquation avec les règles générales du système dont elle-même dépend. Par cet effort considérable, elle se soustrait à la charge d'un Ex Post hasardeux : la compliance est le substantif correspondant à la maxime probatoire anglo-saxonne : « Comply or Explain. ». 1

En matière de compliance, également dénommée conformité, le Cabinet dispose depuis plusieurs années d'une expertise reconnue, qu'il s'agisse :

- Des données à caractère personnel ;
- Des licences logicielles ;

Avec l'entrée en vigueur :

- En mars 2017 de la Loi sur le devoir de vigilance des entreprises ;
- En juin 2017 des dispositifs de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2);
- En mai 2018 du Règlement général sur la protection des données (RGPD);
- En juillet 2018 de la Loi « anti-cadeaux » ;
- En décembre 2018 de la déclaration de performance extra-financière (DPEF);

Le Cabinet a considérablement étendu cette expertise de manière transversale, aussi bien en conseil qu'en contentieux.

Il propose désormais une offre complète permettant la mise en place de « programmes de compliance » ainsi que leur suivi.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiée, le Cabinet :

- Réalise des audits seul ou en partenariat avec des consultants techniques externes;
- Participe à l'élaboration de registres des traitements;
- Rédige et négocie des « data processing agreements »;
- Participe à l'élaboration de cartographies des risques ;
- Rédige des chartes et des codes de conduite;
- Participe à l'élaboration et à la mise à jour de plans de vigilance ;

^{1 -} Frison-Roche, Le Droit de la Compliance, Working Paper, 2016, http://mafr.fr/fr/article/le-droit-de-la-compliance/

- Valide les dispositifs d'alerte éthique ;
- Veille au respect des obligations en matière de « données à caractère personnel » associées aux mesures anti-corruption et aux plans de vigilance;
- Participe à l'élaboration de l'ensemble des documents internes nécessaires à la mise en œuvre des programmes de conformité;
- Assiste ses clients lors des opérations de contrôle effectuées par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et l'Agence française anti-corruption (AFA);
- Assiste ses clients en cas de prononcé de sanctions.

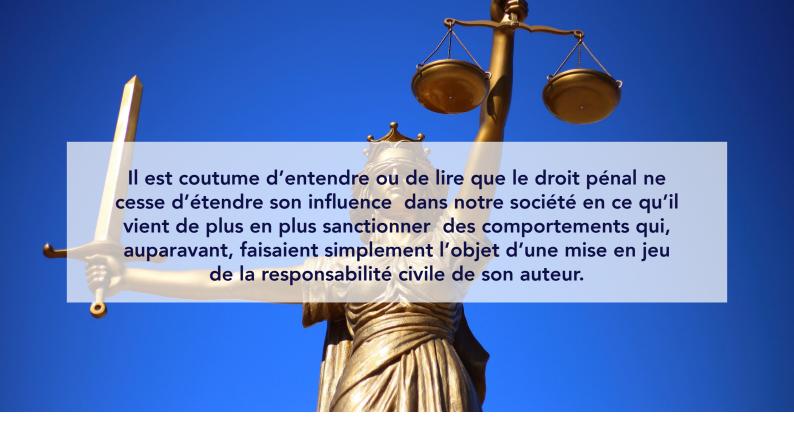
Enfin, le Cabinet est membre du Cercle de la compliance **www.lecercledelacompliance. com** au sein duquel il anime des ateliers thématiques et intervient lors des conférences.





DROIT PENAL DES AFFAIRES





Cette perception est loin d'être une idée reçue, le droit pénal ne cessant d'étendre sa sphère, en particulier dans le secteur économique et des entreprises.

Les dirigeants, les actionnaires ou même les salariés d'une entreprise doivent, ainsi, avoir une bonne connaissance des risques liés à la possible mise en jeu de leur responsabilité pénale et/ou de celle de leur société.

Derriennic Associés et là pour leur apporter ses conseils, sa connaissances et son expertise du droit pénal appliqué au monde des affaires qu'il s'agisse de la recherche de la responsabilité pénale du dirigeant, des infractions touchant aux règles d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, des délits de marchandage ou du prêt de main d'œuvre illicite, des infractions financières et économiques affectant la vie des entreprises (abus de confiance, escroquerie, abus de biens sociaux, banqueroute, etc.), des conséquences d'un accident survenu au sein d'une société (homicide ou blessure involontaire, délit de risque de mise en danger de la vie d'autrui, etc.).

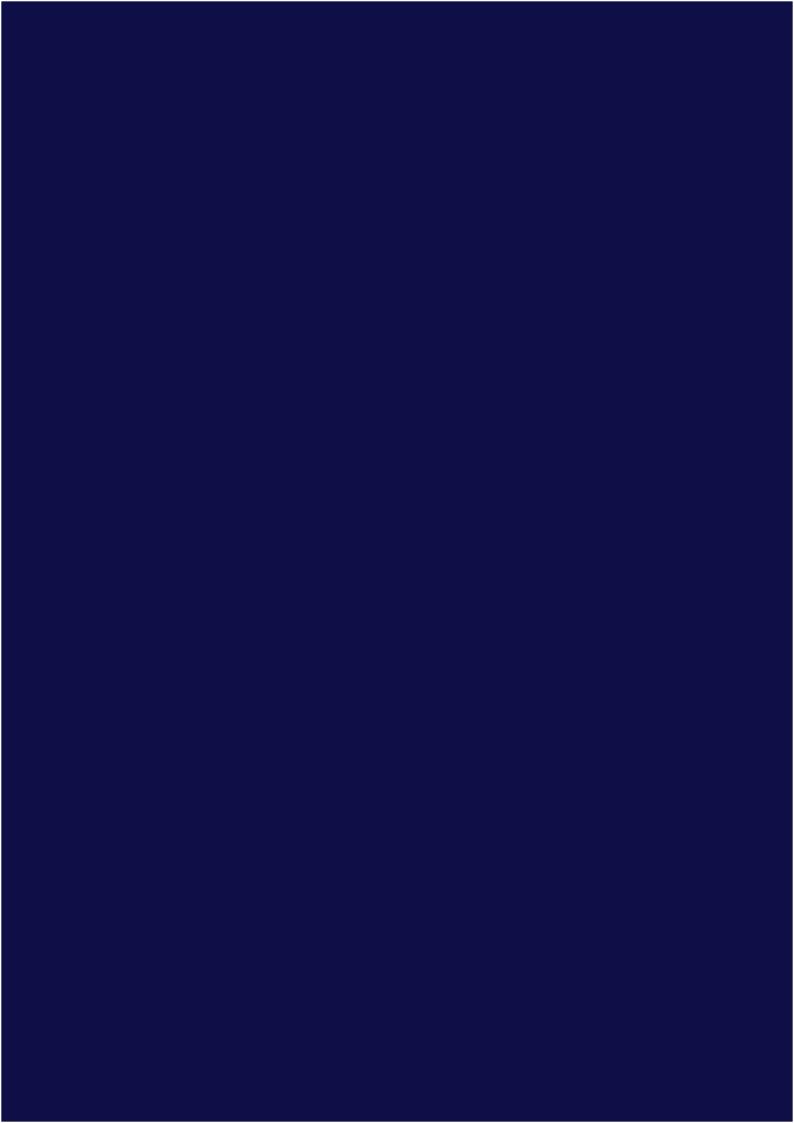
Outre les conseils prodigués et les actes qui peuvent être rédigés par nos soins visant, pour le chef d'entreprise, à transférer une partie du risque pénal (délégation de pouvoir), nous vous assistons et vous représentons tout au long des étapes de la procédure pénale (enquête, garde à vue, audition libre, mise en examen, interrogatoire, audience, etc.).

Nos avocats ont une connaissance des éléments de fond comme de procédure du droit pénal mais, aussi, du fonctionnement interne d'une entreprise et de ses contraintes opérationnelles.

Derriennic Associés représente aussi bien les personnes mise en cause dans le cadre d'une enquête ou d'une procédure pénale que les victimes d'infraction/la partie civile.









DERRIENNIC ASSOCIÉS

5 avenue de l'Opéra 75001 Paris tél : +33 (0) 1 47 03 14 94 fax : +33 (0) 1 47 03 31 41

wwww.derriennic.com dpj@derriennic.com